



Commune de DAUBENSAND

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du mardi 09 février 2021, ouverte à 20 heures

Présents : Mme Estelle BRONN, M. Christophe WEISS, Mme Caroline DINDAULT, Mme Nathalie CLAUSS, M. Jérôme DAVID, M. Frédéric RUE, Mme Aurélie LOHMULLER, Mme Gabrielle SCHOELLKOPF, Mme Angélique KREISS, M. Frédéric LANG.

Absent excusé : M. Thomas STARCK donne pouvoir à Mme Estelle BRONN

2021 - 05 : Approbation du PV de la séance du 19 janvier 2021

Chaque membre du conseil ayant été destinataire d'un exemplaire, ce P.V. est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2021-06 : Remplacement candélabres – subventions DETR

Les projets d'investissement de 2021 peuvent être éligibles à des subventions. Or, pour pouvoir présenter les dossiers de demande de subventions, une délibération du conseil municipal est nécessaire, d'une part pour approuver le projet et d'autre part, pour arrêter le plan de financement des opérations.

La subvention de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) en fait partie et la demande doit être faite auprès de la Sous-Préfecture avant 26 février 2021.

Remplacement de l'éclairage public (têtes des candélabres) énergivores par la technologie LED ET ajout d'un candélabre au niveau de la borne bio-déchêts.

M. Christophe WEISS expose les 2 propositions commerciales réceptionnées à ce jour :

- La société LIICHT :

Montant HT des travaux	12 006,10 €
Montant TTC (TVA 20 %)	14 407,22 €

- ES Services Energétiques :

Montant HT des travaux	17 732.06 €
Montant TTC (TVA 20 %)	21 278.47 €

Le conseil municipal,

Après en avoir entendu l'exposé de M. Christophe WEISS

Décide par 7 voix pour et 4 abstentions

> **De retenir l'entreprise LIICHT** pour ces travaux pour un montant de 12 006,10 € HT;

PLAN DE FINANCEMENT :

COUT TOTAL	12 006,10 € HT (14 407,32 € TTC)
DETR (20 %) du HT	2 401,22 €
AUTOFINANCEMENT	9 604,88 €

Le Conseil Municipal,

Considérant que le dossier de demande de subvention peut être déposé,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le projet d'investissement à savoir :

* **Remplacement de l'éclairage public (têtes des candélabres) énergivores par la technologie LED ET ajout d'un candélabre au niveau de la borne bio-déchêts.**

pour un montant de 12 006,10 € HT,

- **Charge** Madame Le Maire de solliciter des différents services, les subventions susceptibles d'être allouées pour le dossier,

- **Précise** que les crédits nécessaires seront prévus au Budget Primitif 2021.

2021-07 : Divers, informations, communications

Mme le Maire informe les membres du Conseil, qu'elle a entendu la personne de la rue du Maire Landmann, qui après avoir consulté le compte-rendu du conseil municipal du 15.12.2020, a demandé un entretien avec elle. Elle lui affirme que le déversement était bien de l'eau savonneuse et non de la peinture.

Chaudière fioul mairie :

M. Christophe WEISS a reçu l'entreprise HIRTZEL-ARBOBAST qui propose le remplacement de la chaudière fioul par une chaudière gaz. Le devis s'élève à 17 000 € TTC. Il recevra également l'entreprise LAUNAY le 10.02 pour une autre proposition.

Mme le Maire rappelle que pour le moment la chaudière à fioul a été rendue fonctionnelle et que le vase d'expansion a été changé pour un montant de 326,28 €. Les travaux de remplacement de la chaudière ne sont pas la priorité pour le moment. La citerne contenant le fioul est encore pleine et il faudrait prévoir un coût supplémentaire afin de vider cette citerne. De plus, selon les travaux du logement communal, le choix peut évoluer. Après un débat, il est décidé de continuer les devis en cours mais de reporter ce changement sur 2022.

M. Le Maire de PONTOURS a envoyé un courrier à Mme le Maire afin d'exprimer ses vœux pour la nouvelle année et son souhait de reprendre contact avec notre commune suite au séjour des élus à PERIGUEUX fin 2019.

Il demande si la commune dispose de documents, photos ou autres qui permettraient de constituer une exposition ou un récit commun de l'histoire de notre jumelage.

Mme le Maire propose à Mme Gabrielle SCHOELLKOPF d'affiner la recherche sur l'histoire de PONTOURS et DAUBENSAND en collaboration avec quelques personnes du village.

M. Le Maire de PONTOURS informe que dans le cadre de leur mise en place de l'adressage des rues, leur rue principale s'appelle désormais « rue de Daubensand ».

Logement communal :

Mme Caroline DINDAULT présente un plan de rénovation intérieure du logement communal. Elle explique faire venir actuellement, plusieurs entreprises de différents corps de métiers. Le logement aura besoin notamment de travaux de maçonnerie, sanitaire, électricité, menuiserie, carrelage, peinture, sablage des portes, etc...

Ceci permettra d'avoir une estimation du coût global pour des futurs travaux prévus pour l'année 2022. Les devis seront demandés pour cette année afin de prévoir des demandes de subventions.

Mme DINDAULT propose de faire visiter le logement communal à différents membres du conseil le samedi 13 février. Mme le Maire précise qu'il faudra ensuite faire des choix entre les différents projets car le budget n'est pas extensible.

Aire de jeux :

Mme Nathalie CLAUSS fera un point lors de la prochaine séance afin d'apporter des propositions pour la future installation de l'aire de jeux au terrain de sport.

Accès handicapés :

Mme le Maire informe qu'un 1^{er} devis a été réceptionné en mairie pour l'accès handicapés de l'église pour un montant de 20 000 €. D'autres devis sont en cours.

DECI puits d'incendie :

M. Frédéric RUE tiendra une commission avec Mme le Maire et M. Jean-Pierre WICKERSHEIMER prochainement.

Mme Caroline DINDAULT informe le conseil que la commande des fleurs printemps/été aura lieu la semaine prochaine auprès de l'horticulture GEORGER.

M. Christophe WEISS signale que le cardan du tracteur communal est cassé et qu'il doit être changé par la Ste JOST prochainement. Il informe que les 2 pneus usés ont été changé.

Mme Angélique KREISS assistera en visioconférence au prochain conseil d'école d'OBENHEIM qui aura lieu le mardi 16.02.2021.

Le prochain conseil se tiendra mardi 9 mars 2021.

Plus personne ne demandant la parole, Mme le Maire clôt la séance à 21 h 50.